

Vide greniers de l'APE

Règlement intérieur

Art-1 : le vide grenier est organisé par l'association des parents d'élèves de l'école publique R.W. Service de Lancieux **sur le parking de l'office de tourisme de Lancieux le dimanche 11 juin 2023, de 8h à 17h.**

L'encadrement est assuré par les membres bénévoles de cette association.

L'entrée est gratuite pour le public.

Art-2 : les exposants s'engagent à :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Art-3 : Le tarif de l'emplacement est de **8 euros les 2 mètres** ;

Chèque libellé à l'ordre de l'association des parents d'élèves de l'école R.W. Service (**APE Lancieux** ou **APEERWS**). Aucun remboursement possible pour tout désistement.

Art-4 : Les emplacements sont attribués uniquement sur réservation dans l'ordre d'arrivée des demandes. Ne seront prises en compte que les réservations accompagnées du règlement signé, de la photocopie de la pièce d'identité et des autorisations nécessaires dûment remplies (si mineur).

Art-5 : Les exposants peuvent se présenter à partir de 6h30. **Ils s'engagent à tenir leur stand de 8 h jusqu'à 17h.** Tout emplacement non réclamé à 8h sera réattribué. En aucun cas un emplacement peut être rétrocédé à un autre exposant sans l'accord de l'organisation. L'exposant doit laisser les lieux aussi propres qu'à son arrivée.

Art-6 : L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- de vols ou détériorations d'objets exposés,
- d'accidents occasionnés par les objets exposés : ceux-ci étant sous la responsabilité de leur propriétaire, l'association ne peut être tenue pour responsable.

Art-7 : L'association se réserve le droit de refuser toute candidature ou exposant qui troublerait le bon déroulement de la manifestation et ce, sans indemnité.

Art-8 : Conformément à la législation :

- la vente et exposition d'animaux, armes ou tout autre objet ne respectant pas l'éthique de cette manifestation sont interdits.

Art-9 : L'inscription impose l'acceptation de ce présent règlement.

Nom Prénom :

Mail :

Nombre(s) de mètre(s) souhaité(s)^① : 2 4 6

Photocopie pièce d'identité^① : oui non

^① Rayer la mention inutile

J'accepte le règlement du vide greniers de l'APE et m'engage à le respecter

Date Signature

Inscription reçue le : par mail par courrier

Association de parents d'élèves Ecole publique R.W.S

Mairie de Lancieux rue de la Mairie 22770 Lancieux